

LES CONTEMPORAINS



Mgr FAVA (1826-1899)

**I. LE MISSIONNAIRE — VINGT ANS DE TRAVAUX
APOSTOLIQUES A LA RÉUNION ET A ZANZIBAR
— UNE MESSE A BAGAMOYO.**

Amand-Joseph Fava naquit à Evin-Mal-
maison, dans le diocèse d'Arras, le 10 fé-
vrier 1826. Il appartenait à une de ces
patrimoniales familles du nord de la France,
qui, pendant la tourmente révolutionnaire,
se faisaient gloire de donner l'hospitalité
aux prêtres persécutés. On a remarqué,
avec raison, qu'en retour de ce service rendu

à ses ministres, Dieu s'était plu à répandre
des bénédictions de choix sur ces familles
et avait accordé la grâce de la vocation
sacerdotale à quelques-uns et souvent à plu-
sieurs de leurs membres. C'est ce qui arriva
dans la famille Fava, qui eut l'honneur
insigne de donner à l'Église un évêque, deux
prêtres et six religieuses.

Dès ses premières années, Amand-Joseph
Fava manifesta sa vocation ecclésiastique.
On admirait en lui une intelligence vive
et pénétrante, une gravité au-dessus de son

âge et une douce piété. Après avoir achevé ses études primaires à Douai, il entra au Petit Séminaire de Cambrai. Il n'y avait guère alors dans ces établissements que les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce. L'Université, jalouse de son monopole, veillait à ce que les institutions ecclésiastiques ne lui enlevassent pas trop d'élèves.

Ses études classiques brillamment achevées, le jeune homme entra sans hésitation aucune au Grand Séminaire de Cambrai. Il venait de terminer son cours de théologie dogmatique et morale, lorsque son parent, M. Desprez (1), curé de Roubaix, fut nommé évêque de Saint-Denis de la Réunion. Le nouveau prélat ordonna prêtre, le 12 janvier 1851, Amand-Joseph Fava, et lui proposa de partir avec lui, en qualité de secrétaire intime. L'abbé Fava crut voir dans cette proposition la manifestation de la volonté de Dieu à son égard, et il partit pour les colonies.

L'abbé Fava déploya beaucoup de zèle et de dévouement dans les différentes missions qui lui furent confiées par son évêque. Aussi, quatre années s'étaient à peine écoulées depuis son arrivée à la Réunion, lorsqu'il fut nommé vicaire général. Il n'avait que vingt-neuf ans. M^{sr} Desprez avait la plus grande confiance en ses talents. Lorsque, en 1857, il fut nommé à l'évêché de Limoges, il voulut garder son vicaire général et le fit agréer par le gouvernement. Mais l'abbé Fava s'était attaché aux populations des colonies; il se sentait attiré irrésistiblement vers les missions lointaines. Peut-être même rêvait-il déjà de planter la croix sur la côte orientale d'Afrique, alors encore dépourvue de tout prêtre catholique. Dans ces conditions, le successeur de M^{sr} Desprez, M^{sr} Maupoint, n'eut pas de peine à décider l'abbé Fava à revenir avec lui à la Réunion et à reprendre ses fonctions de vicaire général.

Dans le cours de l'année 1858, le zélé missionnaire, dévoré de la flamme de l'apostolat, entreprit un voyage de reconnaissance au sud de l'Afrique; il étudia la

côte orientale pour aller y planter la croix. Son plan tracé, il lui restait à obtenir du Pape les pouvoirs spirituels, et, du gouvernement français, l'appui matériel, dont il avait besoin. A cet effet, il se rendit à Rome et à Paris. Pie IX le reçut avec une bienveillance marquée et lui donna le titre de vice-préfet apostolique de Zanzibar. Le gouvernement français montra aussi des dispositions favorables à l'entreprise et à son promoteur. Napoléon III invita l'abbé Fava à déjeuner aux Tuileries. « Après le déjeuner, dit M. Rastoul, comme il le faisait souvent lorsqu'il voulait s'entretenir avec quelque invité, l'empereur se retira avec l'abbé Fava dans l'embrasure d'une fenêtre et l'invita à lui exposer ses projets. Avec son regard un peu vague et comme éteint, il semblait parfois ne plus écouter; l'abbé Fava s'y trompa et s'arrêta. Comprenant son erreur, l'empereur sourit, et, en quelques mots d'une remarquable précision, il résuma les explications qui venaient de lui être données. En même temps, il promit à l'abbé Fava l'appui du gouvernement. La promesse fut tenue; le consul français reçut des instructions dans ce sens, et il ne cessa de donner à la mission tout son concours (1). »

A la fin de l'année 1860, toutes les dispositions nécessaires ayant été prises, l'abbé Fava partit pour sa mission, accompagné de deux prêtres de la Réunion, de six religieuses et d'un chirurgien de la marine française, M. Sémanne. Il a raconté lui-même, dans une lettre, son installation à Zanzibar.

« Ce fut, dit-il, le 21 décembre que nous aperçûmes Zanzibar, et le 22 au matin nous étions en rade. Toute la journée fut employée à opérer le débarquement de nos bagages et à les transporter dans la maison qui nous avait été préparée et à laquelle nous donnâmes le nom de la *Providence*.

» Dès le second jour, nous fûmes présentés à Saïd-Meggid, sultan de Zanzibar, par M. Lerché, consul de France, et par M. Langle, commandant de la station.

(1) Voir sa biographie n° 333 des *Contemporains*.

(1) A. RASTOUL. *Souvenirs d'un jubilé épiscopal*, p. 14.

» L'audience eut lieu dans un local situé sur le bord de la mer et appelé le Grand-Barza. Le prince vint, avec tout son entourage, recevoir ses visiteurs jusqu'au bas de l'escalier. Il nous présenta la main à tous fort gracieusement.

» Lorsque nous eûmes causé pendant quelque temps, vingt minutes environ, une file d'esclaves entra dans la salle. Ils passèrent devant nous et remirent à chacun une petite coupe d'un délicieux moka, puis le verre d'eau à l'essence de rose; ensuite vinrent des gâteaux à la façon arabe.

» La conversation continua. Saïd-Meggid nous fit ses offres de service; c'est la clôture des audiences. Il nous dit, selon la coutume orientale: « Ma maison est la vôtre; mes campagnes sont les vôtres; usez-en avec moi comme avec un frère. »

» Nous lui répondîmes que, de notre côté, nous mettions à son service notre maison, nos ateliers, tout ce que nous possédions et notre dévouement. M. Sémanne lui offrit les ressources de son art et les vertus mystérieuses de sa pharmacie.

» Puis, selon l'usage, nous demandâmes la permission de nous retirer. Nous touchâmes la main du sultan et de ceux qui l'entouraient. Il nous reconduisit jusqu'au bas du perron. Au contact de ces orientaux, nous avions pris, sans le savoir, une attitude solennelle. Nous nous en aperçûmes dans la rue, car il fallut changer notre marche et cesser de nous roidir pour reprendre le genre de l'Occident. »

Quelques jours après, la fête de Noël apportait aux missionnaires et aux rares catholiques de l'île les consolations religieuses et le souvenir de leur patrie. Dieu bénit les efforts et les généreux sacrifices de ses serviteurs. En peu de temps, ceux-ci établirent un hôpital, des écoles et conquièrent à la foi chrétienne un certain nombre de païens. Bientôt même ils songèrent à fonder une nouvelle mission sur le continent africain.

Devenu évêque de Grenoble, M^{SR} Fava, dans une lettre à la *Semaine Religieuse*, a raconté l'histoire de cette fondation.

« Quand j'allai, en 1862, à Bagamoyo, pour y commencer une mission, j'y trouvai le djémadar Iça Jésus, qui me fit bon accueil, lui ayant été recommandé par le sultan Saïd-Meggid, de Zanzibar, son chef.

» La demeure du djémadar Iça était en terre et de pauvre apparence. Je me choisis une case de même nature, non loin du gouverneur. Elle avait une porte pour toute ouverture, et la fumée y avait laissé le souvenir de son passage.

» Julien, mon jeune domestique, m'avait accompagné, et nous arrangions ensemble notre nouvelle demeure. La première nuit ne fut pas mauvaise; on dort bien partout quand on est jeune et fatigué.

» Le lendemain, je dis à Julien: « Mon enfant, il faut me préparer la messe. — Père, me dit-il, il fait noir comme dans un four. — Allume quelques chandelles. » Et, pendant qu'il les cherchait, j'allais couper deux bâtons dans un buisson, et je les enfonçai dans la paroi en terre. Là, j'établis mon autel de missionnaire, et bientôt je pus commencer le Saint Sacrifice.

» Avait-on jamais offert le divin Sacrifice sur ce rivage, depuis le sacrifice du Calvaire? Je ne pense pas. François-Xavier avait passé, allant dans l'Inde et venant de Mozambique, mais au large. Nul souvenir de prêtre catholique n'existait à Bagamoyo. Je prenais possession de cette terre, au nom de Jésus, roi éternel, et la mettais sous la protection de saint Joseph, premier apôtre de l'Afrique, puisqu'il a conduit en Égypte, terre africaine, l'Enfant et sa Mère.

» Cette hutte sauvage valait pour moi une cathédrale. Elle m'inspirait plus de piété qu'un grand monument, et, en contemplant le Sauveur du monde sur le corporal de l'autel, sous forme d'hostie, je pensais à la distance qu'il y avait entre son trône de gloire au ciel et son abaissement sur la terre..... je le priais de bénir cette Afrique tant abandonnée jusque-là et de la faire sortir des ténèbres de l'erreur.

» Veut-on civiliser un pays? Qu'on y aille dire la messe. Le sang de Jésus-Christ parle, crie et attire du ciel la lumière qui éclaire

et la vertu qui civilise; ou plutôt, il est lui-même la lumière et la vertu.

» Voyez comme l'Afrique s'est transformée. En 1858, quand je visitai la côte orientale, sur le brick de guerre français *Génie*, commandant Méqué, nous ne trouvâmes d'Européens que sur l'îlot de Mozambique, et quand je m'installai à Bagamoyo, j'étais seul prêtre et seul blanc, sans doute, sur cette côte qui court du Cap de Bonne Espérance au golfe d'Aden, c'est-à-dire du 35° degré de latitude Sud au 30° degré de latitude Nord, 65 degrés; quelque chose comme 17 ou 1800 lieues. Mon diocèse était vaste. J'étais chargé de la préfecture apostolique de Zanzibar, devenue aujourd'hui *vicariat apostolique* confié à M^r de Courmont, mon fils dans l'épiscopat. »

Pendant son séjour en Afrique, le zélé missionnaire rendit un important service à la France. Il signala au gouvernement les agissements des Anglais à l'égard du sultan, agissements qui ne tendaient à rien moins qu'à mettre la grande île sous la dépendance de l'Angleterre. Mis au courant de la situation, Napoléon III obligea les Anglais à conclure un traité, aux termes duquel la France et l'Angleterre s'engageaient à ne pas occuper Zanzibar. L'empereur tombé, le traité fut vite oublié de la perfide Albion, qui s'empara de la grande île. Mais elle a dû, pour faire accepter la situation à notre pays, reconnaître nos droits à Madagascar. C'est donc à l'abbé Fava, au missionnaire de Zanzibar, que nous devons cette reconnaissance.

Quelque attaché qu'il fût à sa mission, le préfet apostolique dut la quitter et la confier à la Congrégation du Saint-Esprit. Il était, en effet, toujours vicaire général de la Réunion. Or, son évêque, étant obligé, par une longue et douloureuse maladie de rester en France, il fallait un administrateur à Saint-Denis. L'abbé Fava remplit ces fonctions à la satisfaction générale. Tout en gardant avec les autorités civiles et en particulier avec le gouverneur, M. Hubert-Delisle, les relations les plus cordiales, il sut faire respecter la religion et les droits

inaliénables de l'Église. Les communautés religieuses, les écoles, les œuvres de charité se multiplièrent et rendirent d'immenses services à la colonie.

Ses fonctions d'administrateur avaient mis l'abbé Fava en relations avec le personnel de la Marine et des Colonies, qui avait fort apprécié sa manière de traiter les affaires et l'avait signalé en haut lieu. Aussi ne fut-on pas surpris lorsque, en 1871, on apprit que le vicaire général de Saint-Denis était nommé évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France, à la Martinique. Cette nomination, due à l'influence de M^r Chigi et de M^r Guibert sur les membres du gouvernement provisoire, alors fixé à Tours, récompensait, en les couronnant de la mitre épiscopale, vingt ans de travaux apostoliques.

II. L'ÉVÊQUE — VISITE AU PAYS NATAL — CINQ ANNÉES A LA MARTINIQUE — NOMINATION A GRENOBLE

Le nouveau prélat fut sacré le 25 juillet 1871 par M^r Desprez, archevêque de Toulouse, dans la cathédrale de Montauban, en même temps que M^r Legain, évêque de cette ville. Avant de partir pour son lointain diocèse, il fit dans le nord de la France un voyage dont la relation fut publiée par un journal de l'époque :

« Evin-Malmaison, sa paroisse natale, était entièrement décorée et pavoisée; plus de quinze arcs de triomphe ornaient le parcours de la procession. Une scène bien touchante eut lieu vis-à-vis la maison paternelle du nouvel évêque. M^r Fava a encore le bonheur de posséder son père, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ce vénérable vieillard se fit porter sous la grande porte de sa ferme. Là, un magnifique arc de triomphe avait été dressé; il portait à son fronton ces mots: « Mon fils, bénis ton vieux père. » A l'approche du pontife, le respectable vieillard s'inclina profondément et demanda la bénédiction. L'évêque releva son père et lui dit: « Mon père, bénissez d'abord votre fils, puis je vous bénirai ». Rien ne saurait

rendre l'émotion qui s'est emparée de l'assistance en ce moment si touchant.

» La ville de Douai où il a passé sa jeunesse, Boulogne où se célébrait une grande procession qu'il a présidée, et d'autres villes des diocèses de Cambrai et d'Arras, l'ont tour à tour possédé quelque temps. Partout l'on se plaignait d'avoir à se séparer si tôt de celui dans lequel on aimait à retrouver, avec la dignité, la science et la piété de l'évêque, l'affabilité la plus charmante, l'à-propos le plus vif et la courtoisie la plus exquise.

» Bientôt Monseigneur reprendra la mer, et l'île de la Martinique, privée depuis plus de dix ans de son premier pasteur, verra enfin cesser son long veuvage. »

M^{SR} Fava emmena avec lui un prêtre dont le dévouement le suivit jusqu'à son dernier jour; c'était M. l'abbé Méresse, son neveu.

Leshabitants de la Martinique accueillirent avec des démonstrations extraordinaires de joie et de respect le pontife que Dieu leur envoyait. Partout, dans les petites bourgades comme dans les grandes villes, son arrivée fut le signal de manifestations enthousiastes et sympathiques. On ne pouvait se lasser de voir et de complimenter le prélat dont la haute stature et la physionomie bienveillante impressionnaient vivement ce peuple destropiques. Un journal de l'île, *les Antilles*, exprimait bien le sentiment public, lorsqu'il disait, en un style imagé : « Cet évêque, c'est l'ordre, la paix, l'union de toutes les classes, la concorde et la fraternité dans leur expression la plus pure et la plus complète! C'est la mansuétude paternelle de la Providence s'étendant encore davantage sur notre colonie qu'elle a déjà visiblement protégée dans tant de circonstances terribles et redoutables. C'est un gage de réconciliation pour tous au pied des autels et sous la bénédiction commune de ce père des fidèles! C'est, si on le veut, une lumière nouvelle après un long passage dans les ténèbres, la résurrection après la mort morale. »

Les deux premières années de son épiscopat furent consacrées par M^{SR} Fava à la

visite de son vaste diocèse et à l'instruction du peuple confié à sa sollicitude. Le mauvais état des routes, la difficulté des communications, le climat meurtrier de certaines régions, rien n'arrêta l'intrépide pasteur. Il voulut visiter toutes les paroisses de l'île, encourageant les prêtres et les religieux, bénissant les fidèles et les œuvres de piété ou de charité. Les mandements qu'il adressa à son peuple et les discours qu'il prononça aux distributions des prix ou dans d'autres circonstances solennelles témoignèrent de son zèle pour l'instruction et pour la sanctification de ses diocésains.

Pendant l'année 1874, l'évêque de la Martinique exécuta un projet caressé depuis bien longtemps. Il visita successivement Lourdes, Rome et Jérusalem. L'accueil paternel qu'il reçut de Pie IX le toucha profondément. « Avec quelle joie, disait-il, nous sommes allé voir cet homme unique, maintenant assis sur la chaire de saint Pierre!.... Nous avons recueilli, avec un bonheur ineffable, ses paroles sacrées. Nous les avons gravées dans notre cœur pour vous les redire.... Doux et fort, c'est sous ce double aspect que Pie IX nous est apparu. Nous avons reconnu en lui le Pontife qui a dit : « Ayons un cœur de mère pour le pécheur, mais frappons dur sur l'erreur (1). »

Pendant la dernière année de son séjour à la Martinique, M^{SR} Fava défendit vigoureusement les intérêts moraux et matériels de l'île en s'opposant à une campagne, qui se faisait alors en faveur de la création d'un lycée. « Lorsque nous comparons, disait-il à ses diocésains, la Martinique avec d'autres colonies, nous affirmons que Dieu vous a aimés d'un amour de prédilection : il vous a prodigué l'instruction et il a ménagé vos fortunes. Nous savons de science certaine que le lycée de la Réunion coûte chaque année à cette colonie plusieurs centaines de mille francs, et que, depuis vingt ans, c'est par millions qu'on compte ses dépenses. La Martinique a évité ces frais immenses grâce au collège ecclésiastique; sa fortune

(1) Mandement de l'année 1875.

publique s'en est enrichie, et le bien général du pays en a profité, sans que l'instruction en ait souffert. La vérité et la reconnaissance nous font un devoir de signaler encore une fois ces faits pour l'honneur de l'Église et de nos vénérables prédécesseurs, L'héritage qu'ils nous ont légué peut bien nous imposer quelques soucis et quelques sacrifices, mais le fardeau nous sera toujours léger, pourvu que nous puissions, à l'avenir, comme par le passé, donner à nos enfants le pain salubre de l'intelligence. »

Comme les meneurs de la campagne en faveur du lycée se sentaient soutenus par tout ce qu'il y avait d'antireligieux et de sectaire à la Martinique, ils ne se rendirent pas aux observations du pontific et continuèrent à réclamer dans leurs journaux et dans leurs réunions ce qu'on appellerait aujourd'hui *la laïcisation* de l'enseignement secondaire. M^r Fava rappela de nouveau tout ce que l'Église a fait pour l'instruction :

« Ses écoles, disait-il, se remplissent dès qu'on lui laisse un peu de liberté; c'est pour cela qu'on prétend lui lier les mains et lui fermer la bouche. » Et il ajoutait : « Une lettre de M. Jules Simon (alors ministre de l'Instruction publique) montre d'une manière éclatante ce que le clergé a fait pour la Martinique depuis vingt ans. « Pour bâtir un lycée, dit le ministre, il faut un million, et chaque année, pour l'entretenir, 200 000 fr. » 200 000 francs ! Son Excellence aurait pu dire 300 000; c'est le chiffre des dépenses annuelles du lycée de la Réunion. A ce prix, comptez les millions épargnés à la colonie par le dévouement de mes zélés prédécesseurs et par le clergé. »

Mais il n'est de pire sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Les partisans du lycée ne se rendirent ni aux raisons du gouverneur, ni aux adjurations de l'évêque; ils n'écoutèrent pas davantage les vœux des familles, heureuses de confier leurs enfants à des maîtres religieux et à des collèges chrétiens. La campagne se poursuivit. Mais elle n'aboutit qu'après le départ de M^r Fava.

Bientôt, en effet, celui-ci annonçait à ses diocésains sa nomination à un évêché de la

métropole : « Vous avez appris, leur disait-il, notre prochain départ pour la France, et vous n'ignorez pas ce qui nous oblige à vous quitter. Nous avons pu travailler pendant vingt-cinq ans sous le soleil de l'équateur sans que notre santé en fût altérée lorsque, dans ces derniers temps, une fièvre persistante nous a forcé d'interrompre les travaux de notre ministère et nos courses apostoliques dans le diocèse. M^r Desprez, archevêque de Toulouse, qui nous a ordonné prêtre et sacré évêque, s'est ému de notre maladie. Sachant par sa propre expérience avec quelle rapidité les santés les plus robustes disparaissent sans retour dans nos colonies, Sa Grandeur a voulu nous soustraire à cette épreuve. Elle a demandé à M. le ministre des Cultes de vouloir bien nous présenter pour l'un des évêchés vacants en France. Après avoir pris l'avis du nonce apostolique du Saint-Siège à Paris, Son Excellence s'est empressée de faire cette démarche auprès du maréchal-président de la République, et bientôt a paru le décret qui nous appelle à Grenoble. »

Nommé à l'évêché de cette ville, le 6 août 1875, en remplacement de M^r Paulinier, appelé à l'archevêché de Besançon, M^r Fava était préconisé le 23 septembre et s'embarquait le 29 du même mois, après avoir adressé une touchante lettre d'adieu au clergé et aux fidèles de la Martinique. Il rappelait l'affection qui l'unissait à ses diocésains et remerciait les autorités du concours qu'elles lui avaient prêté : « Nous sommes heureux, disait-il, de proclamer ici le secours puissant que nous avons reçu de MM. les gouverneurs, chefs d'administration et autres fonctionnaires de la colonie, ainsi que du Conseil général et des municipalités, pour la direction de nos affaires diocésaines. Nous voulons leur en marquer notre sincère reconnaissance et demander à Dieu de les bénir eux et leurs familles. Ces bons rapports que nous avons eus avec l'administration nous sont d'autant plus chers que notre conviction est qu'ils sont un moyen voulu de Dieu pour la diffusion de la vérité, la création et le maintien des diverses

œuvres et institutions nécessaires au progrès intellectuel et moral des populations, ainsi qu'au soulagement des malheureux. Malgré les écueils dont la route administrative est semée aux colonies plus qu'ailleurs, pour ceux qui s'occupent de la chose publique, nous avons pu vivre dans l'union avec l'autorité. Ce sera pour nous un souvenir plein de consolation et de joie. »

Nous avons tenu à rappeler ces paroles qui prouvent que le prélat n'était pas un homme insociable, ennemi des administrations civiles, comme on a osé le dire plus tard. S'il y eut des froissements dans ses rapports avec les autorités, cela ne vint jamais de lui, mais toujours des exigences outrées de certains fonctionnaires soutenus ou même inspirés en haut lieu.

III. INSTALLATION A GRENOBLE — PROTECTION ACCORDÉE A L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

Débarqué à Saint-Nazaire dans le courant du mois d'octobre 1875, M^r Fava prenait possession de son nouveau siège épiscopal le 18 novembre de la même année. L'accueil fut des plus empressés. Élève, à cette époque, du Petit Séminaire du Rondeau, nous assistâmes, avec nos maîtres et nos condisciples, à l'entrée solennelle du pontife à Grenoble. Les autorités civiles et militaires rivalisèrent de zèle pour faire de cette entrée un véritable triomphe. Une foule immense se pressait sur le passage du cortège, désireuse de voir ce prélat-missionnaire et de recevoir ses premières bénédictions. On racontait ses voyages lointains, les dangers qu'il avait courus et les œuvres remarquables qu'il avait accomplies sur la côte d'Afrique.

M^r Fava devait passer vingt-cinq ans dans le diocèse de Grenoble. Ce quart de siècle fut fécond en œuvres de zèle, de charité et d'apostolat. Nous ne pouvons évidemment nous étendre sur chacune des pieuses entreprises du prélat. Le récit en serait peut-être monotone et dépasserait certainement les limites de la revue. Nous ferons ressortir spécialement la protection

donnée par l'évêque à l'enseignement chrétien, la glorification de Notre-Dame de la Salette, la lutte contre la Franc-Maçonnerie et la défense de l'Église contre les multiples assauts qu'elle a eu à subir depuis vingt-cinq ans. Ceux de nos lecteurs qui désiraient avoir des détails plus complets les trouveront dans les *Souvenirs d'un Jubilé épiscopal*, de M. Rastoul.

A peine installé sur le siège de saint Hugues, M^r Fava recommence la lutte qu'il avait déjà soutenue dans la Martinique en faveur de l'enseignement chrétien. Les Chambres venaient de voter la liberté de l'enseignement supérieur, et vingt-cinq évêques du sud-est de la France avaient envoyé une lettre collective à leurs diocésains pour leur annoncer la fondation d'une Université catholique à Lyon. A la lettre pastorale collective, M^r Fava joignit une instruction où il rappelait les services rendus par l'Église à la jeunesse et à la civilisation européenne; il invita, en termes pressants, le clergé et les fidèles à seconder de leurs prières et de leurs aumônes la magnifique entreprise des évêques de la région. Son appel fut entendu et, chaque année, depuis leur fondation, les Facultés catholiques de Lyon reçoivent une généreuse subvention du diocèse de Grenoble.

L'enseignement secondaire, non moins que l'enseignement supérieur, faisait l'objet des préoccupations du pontife. Celui-ci ne manquait pas de présider les solennités qui terminent l'année scolaire dans les établissements ecclésiastiques. Il encourageait les maîtres dans leurs pénibles travaux; il engageait les élèves à suivre les nobles exemples et à retenir les savantes leçons qu'ils avaient reçues; il invitait les parents à se confier de plus en plus en ces maisons où l'on élève les jeunes gens pour en faire d'excellents citoyens en même temps que de bons chrétiens.

Le 10 août 1877, l'évêque de Grenoble présidait l'*Union fraternelle* des anciens élèves du Rondeau. Après avoir célébré lui-même la messe pour les membres défunts, il prit la parole dans la séance qui suivit. Son dis-

cours fut un éloge magnifique de l'éducation donnée dans cet établissement, « qui, non seulement forme, dit-il, les esprits de manière à ouvrir l'entrée des plus belles carrières — nous en avons des témoignages sous nos yeux, — mais élève le cœur jusqu'à l'amour de Dieu, sans lequel les vives affections de la jeunesse elle-même sont vides. Aussi, nous nous estimons heureux d'avoir reçu de nos vénérés prédécesseurs un tel héritage et de rencontrer dans notre diocèse des hommes formés à si bonne école ». Le prélat ajoutait que déjà, ce Petit Séminaire « lui était cher, et il sentait qu'il l'aimerait chaque jour davantage, à mesure qu'il apprendrait à le mieux connaître par le bien qu'il fait dans le diocèse ». Le Petit Séminaire de la Côte-Saint-André, d'où sort la majorité des prêtres grenoblois, l'école Saint-Maurice de Vienne et les établissements des Frères et des Sœurs reçurent tour à tour les encouragements et les précieuses bénédictions du pontife. Nulle peut-être de ces maisons d'éducation, ne dut autant à M^r Fava que l'externat Notre-Dame de Grenoble. Fondé par les Jésuites, sous l'administration de M^r Paulinier, cet établissement allait disparaître, la Compagnie de Jésus ne pouvant plus fournir les professeurs nécessaires à son existence. Le prélat ne put se résigner à cette douloureuse éventualité. Le 2 août 1877, il présida la distribution des prix de l'externat Notre-Dame. Dans un discours pathétique et qui remua profondément ses auditeurs, il annonça la résolution qu'il avait prise de soutenir, coûte que coûte, cette maison qui avait déjà rendu de très grands services aux familles chrétiennes de la ville.

« Un évêque est père, s'écria-t-il, et comme au père et à la mère, Dieu lui inspire des résolutions qui émanent surtout (nous dirions volontiers plus) du cœur que de l'esprit, et qui ont avant tout pour fin comme pour mobile le bonheur des enfants. Non, nous ne saurions, parents chrétiens, vous renvoyer vos enfants, ni les priver de cet asile que leur a ouvert notre vénéré prédécesseur. » Donc, l'externat subsistera. Il

sera confié au clergé diocésain. Un des prêtres les plus distingués par sa science, son talent d'éducateur et son autorité incontestable, M. le chanoine Ginon sera le supérieur de l'externat en même temps que du Rondeau. Mais il faut des ressources pour soutenir cet établissement. Où les prendre? Ici, le prélat fait un éloquent appel à la charité catholique.

« Mesdames et Messieurs, dit-il, j'apparais devant vous, et je vous présente l'externat comme saint Vincent de Paul l'orphelin qu'il avait recueilli, et moi aussi je vous dis à tous : Or sus, l'enfant vivra si vous le voulez. Car, Messieurs, il faut se souvenir que les établissements d'instruction ont, pour se soutenir, des bases diverses. Les uns, comme les lycées de l'État, reposent sur la fortune publique. Qu'ils aient un nombre plus ou moins grand d'élèves, et que les dépenses l'emportent plus ou moins sur les recettes, les lycées marchent toujours, parce que l'État est là pour faire la différence entre les dépenses et les recettes, et combler tout déficit.

» Il n'en est pas de même de nos collèges. Ils reposent sur la fortune privée, c'est-à-dire sur la fortune des familles, payant chacune une rétribution pour les enfants qu'elles nous confient. Si un déficit se produit au bout de l'année, l'État ne fait rien pour nous. Quant à l'évêché, il n'a d'autres ressources que celles de la charité des fidèles, et déjà elles sont absorbées par les institutions qu'il est absolument obligé d'entretenir.

» Nous comptons donc sur les familles chrétiennes pour assurer l'existence de l'externat. Si elles nous honorent de leur confiance en nous donnant à élever leurs enfants, notre institution vivra ; sinon, elle irait végétant jusqu'au jour où, ce qu'à Dieu ne plaise ! la prudence nous forcerait à la fermer.

» Pères et mères de famille, c'est donc par amour pour vous et pour l'âme de vos chers enfants que l'évêque prend à sa charge cet établissement qui a produit d'excellents résultats, il est vrai, au point de vue de l'éducation, mais qui a causé jus-

qu'ici beaucoup d'embarras sous le rapport financier. »

L'appel du prélat fut entendu. L'inépuisable charité des RR. PP. Chartreux, le talent des directeurs, le dévouement des maîtres et la confiance des familles grenobloises ne tardèrent pas à faire de l'externat Notre-Dame une des maisons d'éducation les plus prospères du diocèse.

A partir de 1880, la laïcisation des écoles communales fut pour l'évêque de Grenoble la source de nombreux soucis et de cuisantes préoccupations. Dès l'année précédente, il avait protesté contre les attaques dont les Congrégations religieuses et les écoles chrétiennes étaient l'objet. « Les Congrégations religieuses, disait-il dans une lettre à ses diocésains, les Congrégations religieuses sont dignes du respect, de la reconnaissance et de l'amour des gouvernants et des peuples. Fondées par Jésus-Christ, qui en est le modèle parfait, gouvernées par l'Église de qui elles relèvent et dont elles sont les sujettes, elles occupent une noble position dans la religion chrétienne. Les attaquer, c'est attaquer Jésus-Christ lui-même dans sa personne et dans son Église..... Sachant que les Congrégations religieuses forment l'avant-garde de l'armée catholique, on essaye de les disperser et de les détruire. On dit qu'on laissera en paix le clergé séculier, qu'on n'en veut pas à la religion; ne le croyez pas. On se propose de diviser pour régner. Après avoir proscrit les Jésuites, on proscriera les autres religieux, puis viendra le tour du clergé. Est-ce que déjà l'heure des simples catholiques, qu'on nomme par dérision des *cléricaux* n'a pas sonné? On les chasse de partout..... »

La laïcisation des écoles, exigée par les Sociétés secrètes, allait produire, de l'aveu même de républicains tels que Jules Simon, des résultats déplorables au point de vue moral. L'évêque de Grenoble résolut d'en combattre les pernicious effets par la création des écoles libres. Dans la lettre pastorale qu'il écrivit à ce propos, il disait :

« Nous avons eu la douleur de voir sup-

primer les écoles communales tenues à Grenoble par les Frères de la Doctrine chrétienne. Outre la peine profonde que nous cause cette mesure, elle nous crée de grands embarras, auxquels nous ne serions nous soustraire, mais que nous voulons affronter et vaincre avec le secours de Dieu et votre généreux concours. Nous sommes père, le père spirituel du diocèse, les enfants nous sont confiés: comment pourrions-nous ne pas porter intérêt à leur âme? La poule rassemble ses poussins sous ses ailes, l'animal lui-même défend ses petits; serait-ce possible que le cœur d'un pasteur abandonnât ses brebis, à qui l'on ôte leurs gardiens bien-aimés? Non, nos très chers frères, nous ne commettrons point ce crime. Jésus-Christ a dit: « *Tout ce que l'on fait au plus petit des miens, c'est à moi qu'on le fait.* C'est donc lui qui a été la grande victime; c'est lui qui a été renvoyé et qui demeure sans asile; offrons-lui, dans la personne des enfants, les écoles qu'il demande, les maîtres qu'il affectionne.

» Nous avons espéré que les écoles communales tenues à Grenoble par les Frères des Écoles chrétiennes nous seraient conservées. Nous nous disions: il y soixante-dix ans que les bons Frères enseignent dans cette ville; c'est à leur école que le peuple de Grenoble a appris à lire; on ne saurait oublier de si longs et de si précieux services, on ne les renverra pas. Leurs succès sont éclatants; leur vie, toute de dévouement, est irréprochable; les enfants et le peuple les aiment; leurs anciens élèves les entourent de leur vive affection: à tous ces titres, nous les garderons.

» Nous étions dans l'erreur: ils nous sont ravis. Il nous semblait cependant que nos désirs étaient d'accord avec la liberté, la justice, la paix, le bonheur des enfants, des familles et de la société elle-même.

» En effet, la liberté veut que les pères et les mères puissent faire élever leurs enfants par des instituteurs de leur choix, L'instituteur remplace auprès des enfants, non pas l'État, mais les parents eux-mêmes, à qui Dieu confie avant tout l'âme de ces

petits, comme un trésor cher à son cœur paternel, trésor immortel dont il leur sera demandé compte au moment de la mort, C'est donc un devoir sacré pour un père et une mère de faire que ces jeunes âmes soient élevées chrétiennement. L'homme n'est pas seulement citoyen, il est aussi chrétien; il appartient à la patrie; toutefois, il dépend de Dieu, si bien qu'à la vie et à la mort, il lui demeure soumis, dans sa miséricorde ou dans son éternelle justice. L'incrédulité ne saurait, par ses blasphèmes, renverser l'éternelle vérité, ni détrôner Dieu. Elle-même n'échappera pas aux mains invincibles de sa justice.

» Les parents doivent n'oublier jamais ces vérités fondamentales, et s'en éclairer dans le choix qu'ils font des instituteurs auxquels ils confient leurs enfants. Jusqu'ici ils avaient la liberté de leur choix, puisque nous possédions, outre les écoles laïques, trois écoles communales tenues par les Frères. Par le fait de leur suppression, ils ne sont plus libres. Bon gré mal gré, ils devraient envoyer leurs enfants aux écoles laïques, si nous ne prenions soin de leur offrir des écoles libres tenues par les Frères.

» Dire que les parents peuvent avoir chez eux les instituteurs qu'ils préfèrent, est-ce parler sérieusement? Ne sait-on pas que le pauvre peuple n'en a pas le moyen?

» Si la suppression des écoles communales congréganistes blesse la liberté, elle ne viole pas moins la justice.

» Ceux qui veulent des Frères payent à l'État et à la commune les impositions comme les autres citoyens. Or, ceux-ci ont les écoles qu'ils veulent: pourquoi les autres n'auraient-ils pas les mêmes avantages?.....»

L'évêque examinait ensuite les raisons mises en avant contre les écoles congréganistes; il en démontrait la fausseté et déclarait qu'il prenait sous sa protection particulière les écoles congréganistes libres.

« Nous mendierons, s'il le faut, pour les soutenir, disait-il, nous les entourerons de toute notre affection..... »

Et il terminait par ce pressant appel à la générosité des fidèles :

« Pour remplir ces obligations, nous comptons sur l'offrande du riche et du pauvre. Nous ne disons pas l'obole du pauvre, parce que la population de l'Isère nous a prouvé que le pauvre lui-même, dans ce diocèse, sait donner largement.

» L'œuvre que nous recommandons, toute sainte et toute sacrée de sa nature, ne regarde plus des étrangers, mais le diocèse lui-même et ses enfants.

Nous disons le diocèse, car ce ne sont pas seulement les écoles libres de Grenoble que nous voudrions soutenir, mais aussi les autres écoles communales congréganistes supprimées dans les autres paroisses du diocèse par des arrêtés récents..... »

La lettre de M^r Fava causa une vive émotion dans le diocèse de Grenoble et même dans la France entière.

Plusieurs de ses collègues félicitèrent le prélat de son initiative. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, fit mieux. Avec ses félicitations, il envoya au zélé pontife une somme de 500 francs pour ses écoles.

Grâce aux mesures prises par l'administration épiscopale, grâce aussi à la générosité des enfants de saint Bruno et des fidèles, presque toutes les écoles congréganistes du diocèse furent conservées. Partout elles ont la majorité des élèves et elles contribuent puissamment à la conservation de la foi catholique.

L'évêque de Grenoble ne se contenta pas d'accorder une protection efficace à l'enseignement chrétien. Toute sa vie, il porta un véritable intérêt à ce qui, de près ou de loin, pouvait servir à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes. C'est ainsi qu'il admit dans son diocèse un grand nombre de communautés religieuses. Dès qu'il s'agissait de Congrégations, le digne prélat ne savait rien refuser. Il avait coutume de dire : « qu'il n'y avait jamais trop de lampes ardentes et luisantes au milieu des ténèbres et de la corruption du monde ». Et on ne saurait citer un seul Ordre religieux auquel il ait refusé l'autorisation de se fixer dans le diocèse.

IV. NOTRE-DAME DE LA SALETTE VENGÉE
DES ATTAQUES DE SES ENNEMIS — LUTTE
CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE — DER-
NIÈRES ANNÉES ET MORT DE M^{SR} FAVA

Si zélé pour la gloire de Dieu, M^{SR} Fava était également pour l'honneur de sa Mère. Évêque d'un diocèse où la Sainte Vierge avait daigné apparaître, il eut à cœur de glorifier la Reine du ciel et de la venger des attaques de ses ennemis. Dans sa lettre d'adieu au clergé et aux fidèles de la Martinique, il s'était exprimé en ces termes : « Nous gravirons la montagne de la Salette comme nous gravissions avec joie celle de Notre-Dame de la Délivrande, et là, nous prierons pour notre Martinique. » Le prélat fut fidèle à sa parole. Bien des fois, et toujours avec bonheur, il visita le sanctuaire de la « Vierge qui pleure », témoignant de sa ferme croyance en la céleste apparition et invitant ses diocésains à implorer sa maternelle protection. Le 1^{er} septembre 1876, il adressait une lettre pastorale à son peuple pour lui annoncer son premier pèlerinage.

« Pour la première fois, disait-il, il nous est donné de célébrer avec vous l'anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge Marie dans les montagnes de la Salette. Si notre voix se taisait à l'approche de cette époque mémorable, et si nos pieds, en ce jour béni, demeuraient fixés dans la plaine, vous pourriez dire que nous sommes oublieux de nos devoirs envers Dieu et envers son auguste Mère. C'est pourquoi nous parlerons; et, le jour venu, nous reprendrons avec bonheur le chemin des montagnes qui ont tressailli sous les pieds glorieux de la Vierge Marie.

» Oui, nous éprouvons une joie toute céleste, nos très chers Frères, et comme une fierté surhumaine de venir après les bergers. Ne sommes-nous pas aussi les fils de Jésus le charpentier et les successeurs des bateliers du lac de Génésareth? Quand les anges, aux champs de la Judée, annoncèrent l'Évangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle, n'est-ce pas à des bergers qu'ils ont parlé? C'est la marche ordinaire du Tout-Puissant : Il

choisit les faibles du monde pour confondre les forts. »

L'évêque étudiait ensuite « les instructions données à la Salette par la Sainte Vierge dans ce discours qu'on pourrait appeler *son sermon sur la montagne* ».

Comme il l'avait annoncé dans sa lettre pastorale, M^{SR} Fava présida sur la sainte montagne les fêtes du trentième anniversaire de l'apparition. Ces fêtes, favorisées par un temps superbe, furent très belles. On y remarqua la foi vive des nombreux pèlerins venus de toutes les parties de la France et même de l'étranger. Plusieurs fois, le prélat prit la parole et charma ses auditeurs par son éloquence apostolique.

En l'année 1879, l'évêque de Grenoble défendit avec toute l'ardeur de sa foi le pèlerinage et le culte de Notre-Dame de la Salette. Un journal avait annoncé que le Souverain Pontife, dans un décret adressé à M^{SR} Fava, avait déclaré « que le culte de Notre-Dame de la Salette n'avait ni base sérieuse, ni raison d'être ». Immédiatement, le prélat protesta contre cette assertion mensongère par une lettre adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse.

« Nous avons, en effet, reçu ledit décret, disait-il, mais, au lieu de déclarer que le culte de Notre-Dame de la Salette n'a ni base sérieuse, ni raison d'être, il porte que deux grandes faveurs viennent d'être accordées par Sa Sainteté Léon XIII au sanctuaire vénéré de Notre-Dame de la Salette. Ces faveurs sont : le titre insigne de basilique mineure pour l'église, puis le couronnement solennel de Notre-Dame de la Salette représentée par la statue que la Sacrée Congrégation des Rites approuve. Cette statue, qui ne sera achevée qu'en juillet, et qui se fait à Rome en ce moment par un artiste distingué, différera de l'ancienne.....

» Ainsi donc, nos très chers Frères, vous voyez que l'auteur du *Messenger de Toulouse* a confondu les choses. Ce n'est pas la croyance qui est condamnée, mais l'ancienne statue qui est modifiée et dans la mesure qu'il plaira au Saint-Père de fixer.

» L'article a une gravité qu'il ne soupçonne

pas.... En effet, M^r de Bruillard, de vénérée mémoire, n'a pas agi imprudemment, ni outrepassé ses droits, quand il a prononcé un jugement doctrinal sur le fait de l'apparition de la Sainte Vierge à la Salette. Pendant cinq ans, ce fait a été examiné par plusieurs Commissions, tantôt séparées, tantôt réunies. Elles étaient composées des hommes les plus éminents du diocèse de Grenoble. M. Orcel, dont vous savez la profonde sagesse; M. Rousselot, professeur de théologie au Grand Séminaire, ont parcouru la France pour constater, en plusieurs diocèses, des guérisons reconnues humainement impossibles par les médecins eux-mêmes. En un mot, tous les moyens ont été pris pour découvrir la vérité! L'ouvrage très sérieux de M. Rousselot le prouve jusqu'à l'évidence. Le mandement (dû à la plume de M^r de Villecourt, évêque de la Rochelle) portant que l'apparition de la Sainte Vierge à La Salette est jugée vraie, certaine et indubitable, ne date que du 19 septembre 1851. Ainsi M^r de Bruillard a mis cinq ans avant de se prononcer, et ces cinq années ont été employées à étudier le fait.... »

Le mandement de Carême de cette année fut consacré tout entier à la dévotion de Notre-Dame de la Salette. Dans la première partie, M^r Fava rappelle les diverses phases du long et minutieux examen, à la suite duquel M^r de Bruillard a porté son jugement doctrinal. Dans la seconde, il étudie les circonstances religieuses et sociales dans lesquelles l'apparition s'est produite, et il montre que « ces circonstances rendaient éminemment opportune et éclatante la glorification de Notre-Seigneur Jésus-Christ par l'apparition de son auguste Mère et par l'enseignement qu'elle adresse à son peuple ».

Le 19 août de la même année commencèrent les fêtes du couronnement de la statue et de la consécration de la basilique. Présidées par le cardinal Guibert, archevêque de Paris, entouré de deux archevêques et de sept évêques, elles eurent un éclat incomparable et durèrent trois jours. « Nous avons

vu, disait la *Semaine religieuse de Grenoble*, des pèlerins d'Espagne, d'Italie, d'Autriche, d'Angleterre, de Pologne et jusque d'Amérique. La Martinique, ancien diocèse de M^r Fava, était représentée par quatre prêtres ». Le vicomte de Damas, directeur du pèlerinage parisien, estimait à 20 000 le nombre de personnes accourues sur la « sainte montagne ». Beaucoup ne purent trouver un abri pour la nuit et durent coucher dans l'église ou dehors à la belle étoile. Le 20 août, M^r Paulinier consacra la basilique. La veille, au salut, M^r Cotton, évêque de Valence, avait prononcé un très remarquable discours. Le 21, le cardinal Guibert procéda au couronnement de la statue. M^r Fava parla le matin, et M^r Mermillod le soir.

L'éclat de ces fêtes, purement religieuses, émut les sectaires qui étaient alors au pouvoir; on en prit occasion pour traduire l'évêque de Grenoble devant le Conseil d'État récemment « épuré ». On l'accusait d'abus, pour avoir érigé en basilique l'église de la Salette, en vertu d'une bulle du Pape qui n'avait pas été enregistrée. Quand la nouvelle de ces poursuites parvint à Grenoble, les prêtres du diocèse, réunis au Grand Séminaire pour la retraite annuelle, s'empressèrent de témoigner à M^r Fava leurs sentiments de fidélité et d'affectueuse sympathie.

Invité par M. Lepère, ministre de l'Intérieur et des Cultes, à donner justification de sa manière d'agir, le prélat répondit par l'envoi d'une lettre qui résumait l'affaire et mettait les choses au point.

« Votre Excellence, disait-il, me permettra de lui faire observer qu'elle fait erreur en affirmant que le décret qui érige l'église de la Salette en basilique a été mis à exécution par la consécration de ladite église. Il n'y a pas de connexion entre ces deux choses, vu que tout évêque a la faculté de consacrer les églises de son diocèse sans recourir à Rome. Celle de la Salette n'était pas consacrée; elle l'a été, non en vertu de son érection en basilique, mais à l'occasion de cette érection.

» Il n'y avait qu'un seul moyen d'exécuter ledit décret : c'était de le publier et de le transcrire sur les registres de l'église érigée en basilique. Ni cette publication, ni cette inscription n'ont eu lieu. Donc, le décret n'a pas été exécuté sous ce rapport.

» Votre Excellence dit aussi que les « décret et bref ont autorisé l'érection d'une statue de la Vierge ». Aucune autorisation n'est requise, que je sache, du Conseil d'État, pour ériger une nouvelle statue de la Vierge. Rome elle-même ne s'en préoccupe pas; elle laisse ce soin aux évêques, à moins que les évêques eux-mêmes n'aient recours à Rome, pour des raisons particulières, par exemple, lorsqu'il s'agit de couronner la Vierge au nom du Souverain Pontife. Alors la décision qui émane de la Sacrée Congrégation des Rites concerne la forme de la statue, et non son érection. Je ne suis pas non plus, de ce chef, en contravention avec les lois de la République.

» En ce qui concerne la manière dont les choses se sont passées, voici, Monsieur le ministre, les explications que j'ai à donner.

» Le 18 janvier 1879, j'ai reçu de la Congrégation des Rites un décret — pas de bref — qui érige l'église de la Salette en basilique mineure, et autorise le couronnement de la statue de Notre-Dame de la Salette, au nom du Saint-Père, par le cardinal archevêque de Paris. Ces deux faveurs m'avaient été accordées à Rome par Léon XIII *verbalement*, en décembre dernier.

» J'ai donc fait savoir à mes diocésains que j'avais reçu les faveurs précitées, mais je n'ai pas publié le décret, par ce seul motif que j'avais à demander au Saint-Père quelques modifications à cette pièce. Sans cela, je l'aurais publié, sans même songer que j'allais me mettre en contravention avec les lois de la République. J'avais vu couronner Notre-Dame de Lourdes sans l'intervention du Conseil d'État; Notre-Dame de l'Osier avait été couronnée par un de mes vénérables prédécesseurs, en 1873, sans cette formalité; je ne savais pas que le gouvernement actuel voulût nous imposer une autre marche. Je fus tiré de ma bonne foi

par la visite de M. le préfet de l'Isère, qui m'entretint de cette question; mais surtout par une lettre de Votre Excellence, qui m'invitait, d'une façon très courtoise, à présenter le décret au Conseil d'État.

» Cette invitation me créait une double difficulté : la première était d'entrer dans une voie qui n'aurait pas été suivie, selon moi, par le gouvernement ni par mes vénérés collègues dans l'épiscopat; la seconde était de me mettre en opposition avec la volonté exprimée par Votre Excellence, si je ne soumettais pas ledit décret au Conseil d'État, lorsque cette pièce me reviendrait modifiée de Rome.

» Dans ces circonstances, j'exposai mon embarras au Saint-Père et le priai de m'exempter de l'obligation de publier le décret, lui demandant de pouvoir agir, en vertu des paroles bienveillantes par lesquelles il m'avait accordé les deux faveurs de l'érection en basilique et du couronnement de la Vierge de la Salette... .

» Veuillez remarquer, Monsieur le ministre, qu'en agissant ainsi, mon intention était avant tout de ne pas poser un précédent qui, tout en m'assurant les bonnes grâces de votre administration, aurait pu être invoqué dans la suite par le gouvernement contre mes collègues, dans le cas où ils n'auraient pas agi comme moi.

» J'ai cru qu'il ne m'appartenait pas, à à moi, récemment arrivé en France, d'ouvrir cette voie aux prélats vénérables, qui ont blanchi dans l'apostolat, au sein des divers diocèses de France. Par ailleurs, je ne voulais pas me mettre en désaccord avec les instructions de Votre Excellence.

» A mon avis, le retrait du décret me faisait éviter toute difficulté. Je le demandai, et le Souverain Pontife, qui évite autant que possible les conflits, eut la condescendance, vu les circonstances, d'obtempérer à mes désirs.

» C'est ainsi que le décret a été retiré, pour les raisons que j'ai dites, et que je n'ai pas eu à le publier ni à le présenter au Conseil d'État.

» J'ai dit plus haut que je ne l'avais pas

exécuté, en ce qui concerne l'érection de l'église de la Salette en basilique ; j'ajoute simplement, et cette vérité ressort de ce qui précède, que le couronnement de Notre-Dame s'est fait en vertu de l'autorisation verbale qui m'avait été donnée à Rome par Léon XIII.

» C'est aussi en vertu de cette même autorisation que j'ai annoncé les fêtes des 20 et 21 août et invité les prélats à y assister. Il n'est pas question du décret dans ces annonces ou invitations.

Ces explications de M^r Fava étaient accompagnées d'une lettre du cardinal Desprez, attestant « que, en 1858, M. Rouland, ministre des Cultes, lui avait déclaré de la manière la plus formelle que les brefs, rescrits concernant la liturgie pouvaient être publiés sans l'autorisation préalable du gouvernement ».

Malgré toutes les bonnes raisons données par le prélat pour sa défense, il fut condamné comme d'abus. Cette condamnation, purement platonique, laissa l'évêque assez indifférent. Comme il le dit lui-même à ses prêtres, c'était une vengeance de la Franc-Maçonnerie qui voulait atteindre, en Monseigneur Fava, le plus redoutable adversaire qu'elle ait rencontré à notre époque.

L'un des premiers, parmi les membres de l'épiscopat, le zélé pontife avait signalé les agissements de la secte. Dans différentes brochures, dans son livre *Le secret de la Franc-Maçonnerie*, presque dans tous ses mandements, il l'avait dénoncée comme l'auteur de toutes les persécutions dirigées contre l'Église depuis un siècle et demi. On peut, sans exagération aucune, affirmer que les vingt-cinq dernières années de la vie du prélat furent consacrées surtout à combattre l'influence délétère des Sociétés secrètes. « Démasquer la Franc-Maçonnerie », tel était son principal souci, l'idée fixe qui semblait influencer sur chacune de ses actions. Lorsque Léon XIII, dans l'Encyclique *Humanum genus*, renouvela les condamnations portées par ses prédécesseurs contre la secte et invita les évêques du monde entier à prémunir les fidèles contre

ses agissements, l'évêque de Grenoble fut un des plus empressés à suivre les conseils du Pape. Dès 1884, il fonda la revue *La Franc-Maçonnerie démasquée*, qu'il inspira et dirigea personnellement pendant neuf années et qu'il confia ensuite à l'administration de la Maison de la Bonne Presse de Paris. *La Confrérie du Crucifix*, *la Société des Porte-Christ*, *la Croisade des Francs-Catholiques*, *les Voyageurs de commerce catholiques*, *les Serviteurs et Servantes de saint Pierre* et différentes autres œuvres fondées par M^r Fava eurent pour but plus ou moins immédiat de contrebalancer l'influence des Sociétés condamnées par le Souverain Pontife.

Démasquée et combattue incessamment par le vaillant athlète du Christ, la Franc-Maçonnerie se vengea de son adversaire en le calomniant, en entravant l'exercice de son ministère, en dénaturant ses intentions les plus pures et en cherchant à détacher de lui quelques membres de son clergé. Dès 1881, le maire de Grenoble interdisait les processions dans cette ville. Quelque temps après, un autre maire, celui de Gières, jetait publiquement le Christ de l'école communale dans les cabinets d'aisances.

M^r Fava protesta énergiquement contre ces actes de sacrilège impiété. Il invita ses diocésains à réparer par la pénitence et la prière l'odieuse profanation de Gières. Une vaillante chrétienne, M^{me} Caffarel, ayant recueilli le Christ souillé et mutilé, le prélat le fit placer dans sa chapelle privée (1). Mais ces profanations matérielles ne suffisaient pas à la secte. Elle s'en prit aux personnes. La Sœur Saint-Charles, des Petites-Sœurs de l'Ouvrier, et le Fr. Namasius furent successivement accusés de crimes odieux. Ce dernier fit même une longue prison préventive. Malgré l'argent des Loges, qui avaient suborné de faux témoins, malgré les mensonges d'une presse diffamatrice,

(1) A la mort de M^r Fava, son neveu, M. le chanoine Méresse, remit ce Christ aux directeurs de la *Croix de l'Isère*, qui gardent la précieuse relique dans leur chapelle.

l'innocence des accusés fut publiquement reconnue par les tribunaux. La mort du préfet Delatte, qui appartenait à la confrérie des Frères Trois-Points, parut une occasion favorable pour humilier l'évêque. Les deux Loges de Grenoble voulurent assister, en corps et avec insignes, aux obsèques du défunt. Le prélat défendit à son clergé de prendre part à la cérémonie, et, malgré la famille Delatte, les funérailles furent purement civiles. Les feuilles maçonniques poussèrent des clameurs de rage et taxèrent *d'intolérance* la conduite du pontife. L'opinion publique ne se laissa pas égarer en cette circonstance et un homme, peu suspect de cléricisme, M. Ranc, se chargea de répondre aux adversaires du prélat. Il écrivait à ce propos dans le *Matin* :

« Qu'a fait M^{SR} l'évêque de Grenoble et que lui reproche-t-on ? En gros, voici ce qui s'est passé : la famille de M. Delatte a demandé, pour les obsèques de celui qu'elle venait de perdre l'assistance du clergé ; elle a désiré un enterrement religieux. M^{SR} Fava y a mis pour condition que les francs-maçons n'entreraient pas en corps dans l'église, et qu'ils ne figureraient pas dans le cortège revêtus de leurs insignes. Cet homme, je suis obligé de le répéter, était dans son droit, dans son droit absolu. J'ajoute qu'il ne pouvait agir autrement sans transgresser les lois de l'Église, car l'Église a solennellement condamné et excommunié la Franc-Maçonnerie.... Il faut choisir. Si vous vous adressez à l'Église, acceptez ses conditions et subissez des exigences qu'elle a raison de maintenir. Car une cérémonie mixte, où l'on verrait dans le même cortège le surplis du prêtre et le tablier du franc-maçon, ce serait, des deux côtés, la plus détestable des hypocrisies..... »

Ne pouvant atteindre M^{SR} Fava dans ses actes, la Franc-Maçonnerie l'avait frappé dans ses écrits. En 1886, il avait été une seconde fois condamné comme d'abus par le Conseil d'État sous prétexte d'ingérence politique. Cette nouvelle condamnation n'empêcha pas l'évêque de réclamer d'une voix haute et ferme les droits du clergé.

M^{SR} Fava fut un des premiers à adhérer à la lettre du cardinal Guibert (1886) et à la déclaration des cardinaux (1892). Il s'empressa de féliciter M^{SR} Gouthé-Soulard, condamné à 3 000 francs d'amende, pour avoir dit que nous étions « non en République, mais en Franc-Maçonnerie ». Il protesta énergiquement contre toutes les lois attentatoires à la liberté religieuse. Les lois militaires et scolaires, les décrets contre les Congrégations, les impôts iniques exigés des religieux, les décrets concernant les Fabriques paroissiales, en un mot, toutes les mesures vexatoires contre les catholiques trouvèrent en lui un adversaire redoutable.

Plusieurs fois déjà, M^{SR} Fava avait reçu de son clergé, de ses collègues dans l'épiscopat et du Souverain Pontife des témoignages de sympathie et d'affection, qui l'avaient réconforté au milieu de ses épreuves. Aucune de ces manifestations ne l'avait trouvé insensible.

Mais ce fut surtout à l'occasion de son jubilé épiscopal qu'il éprouva les plus douces émotions. On vit en cette circonstance la place que tenait le digne évêque dans l'Église et dans son diocèse. De toutes les parties du monde lui vinrent des vœux et des félicitations. Le pape Léon XIII chargea S. Ém. le cardinal Coullié de lui remettre le sacré pallium. La *Croix du Dauphiné*, rendant compte des splendides fêtes jubilaires célébrées le 18 novembre 1896, s'exprimait en ces termes.

« Rehaussées par la présence de deux archevêques et de trois évêques (N^N. S^S. Coullié et Hautin, archevêques de Lyon et de Chambéry; Cotton, évêque de Valence, Jourdan de la Passardière et Le Roy), embellies par une magnifique couronne de 300 prêtres, ces fêtes ont revêtu une majesté, un éclat, une grandeur dignes de leur objet même et du vénéré jubilaire qui en était le héros. L'éloquence a trouvé les plus beaux accents pour les célébrer, la poésie leur a prêté ses charmes, et la musique a jeté dans les airs ses notes les plus joyeuses et versé des flots d'harmonie. L'intelligence des

ains, cette qualité si française, s'était jouée au travers des étoffes, de la verdure et des fleurs, pour composer les embellissements les plus gracieux et revêtir de joie les colonnades austères de l'église-cathédrale et les sévères murailles du Grand Séminaire (1). »

Ces fêtes avaient touché profondément le vieil évêque. Son cœur en était tout ému, et en l'entendant répondre avec une ardeur juvénile aux compliments qui lui étaient adressés, on aurait cru qu'il avait encore de longs jours à passer ici-bas. Hélas ! il n'en était rien. Déjà le pontife sentait les atteintes du mal qui allait l'emporter.

Son long séjour aux colonies, les nombreux travaux de son épiscopat, la visite annuelle et régulière de son vaste diocèse, la fondation d'une multitude d'œuvres de piété, de charité ou de défense religieuse, certaines difficultés administratives, la composition des ses ouvrages : *Le secret de la Franc-Maçonnerie*, le *Manuel des Francs-Catholiques*, *Jésus-Christ, Roi éternel*, etc., les attaques incessantes dont il était l'objet de la part de la presse impie, tout cela avait fini par épuiser les forces de M^{sr} Fava et par ruiner sa constitution pourtant si robuste.

A partir de 1897, on s'aperçut que sa santé déclinait de jour en jour. Il dut renoncer, en partie, aux tournées pastorales et à quelques fonctions épiscopales trop fatigantes. Ce fut une rude épreuve pour l'évêque missionnaire qui était habitué à tout faire par lui-même.

Le lundi 16 octobre 1899, malgré une pluie battante, M^{sr} Fava se rendit à l'imprimerie de la *Croix de l'Isère*, pour y bénir le personnel et la nouvelle installation de la Maison de la Bonne Presse, l'une des plus belles œuvres de son long et fécond épiscopat. Ce fut le dernier acte de son ministère apostolique. Le lendemain, 17 octobre, à 5 heures du matin, on le trouvait mort dans ses appartements. Les médecins constatèrent que le décès avait été occa-

sionné pas une embolie. M^{sr} Fava avait soixante-treize ans.

La nouvelle de sa mort jeta sur la ville de Grenoble un voile de tristesse. Une multitude de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, voulurent contempler encore une fois le visage de leur premier pasteur. On évalua à trente mille le nombre des visiteurs qui passèrent devant son lit funèbre avant les obsèques. Celles-ci eurent lieu le 24 octobre. Elles furent un véritable triomphe. Le cardinal Coullié, deux archevêques, huit évêques, plus de six cents prêtres, des représentants de toutes les autorités civiles, militaires et administratives, des délégations de toutes les communautés religieuses formaient le cortège autour du corps du vénéré pontife, qui, pour la dernière fois, fit le tour de sa ville épiscopale, au milieu d'un peuple immense.

M^{sr} Bouvier, évêque de Tarentaise, immédiatement après la messe, fit, en termes brefs mais éloquentes, l'éloge du défunt. Il montra que M^{sr} Fava, selon l'expression de Léon XIII, était « un évêque militant », mais qui n'avait jamais combattu que pour la vérité et la justice, qu'il était sans pitié pour l'erreur, mais très charitable pour les personnes ; que jamais, même au plus fort de ses luttes, il n'éprouva la moindre haine pour ses ennemis. Le corps du défunt fut descendu dans le caveau des évêques de Grenoble, sous le chœur de la cathédrale.

Au service de quarantaine, M^{sr} de Cabrières, évêque de Montpellier, prononça, dans cette belle langue dont il a le secret, l'oraison funèbre de M^{sr} Fava. Il fit ressortir avec talent les nombreux services rendus par le pontife défunt à l'Église, à la Patrie et au diocèse de Grenoble, pendant sa longue carrière aux colonies et en France. Le 4 janvier 1900, dans l'église d'Evin-Malmaison, M. l'abbé Rambure, professeur à la Faculté catholique des lettres de Lille, retraça également quelques phases de cette belle existence et rappela les liens nombreux qui unissaient M^{sr} Fava aux catholiques populations du nord de la France.

Jonage.

I.-M.-J. BOUILLAT.

(1) Par une délicatesse de sentiments qui l'honore, M^{sr} Fava voulut affecter à la reconstruction du Petit Séminaire de la Côte-Saint-André les dons qu'il avait reçus à l'occasion de ces fêtes.